ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

TFAD

Togo

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2015-10-01

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 42.9%	B - 32.8%	C - 24.4%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2020	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			Prorogation accordée jusqu'au 31 décembre 2023	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Oui

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2027	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 30 mars 2025	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Non

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 30 novembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2030
1.3	Points d'information	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2018
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
2.2	Consultations	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
3	Décisions anticipées	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
4	Procédures de recours ou de réexamen	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2027
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2018
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2018
5.3	Procédures d'essai	A		au plus tard le 22 février 2018
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2018
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2018
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2018

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2018
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 30 novembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2030
7.3	Séparation de la mainlevée	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2023
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 30 novembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2030
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2018
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 30 novembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2035
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 30 novembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2035
7.8	Envois accélérés	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2023
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2018
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 30 novembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2035
9	Mouvement des marchandises	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2028
10.1	Formalités	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2018
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2018

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 juin 2027
10.5	Inspection avant expédition	C	au plus tard le 30 novembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2030
10.6	Recours aux courtiers en douane	B E	au plus tard le 12 novembre 2020	au plus tard le 30 mars 2025
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2018
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
11	Transit	C	au plus tard le 30 novembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2038
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2018

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/TGO/1/Add.9	2026-05-12	Extension of implementation dates

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/TGO/3	2025-07-15	Donor arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/TGO/1/Add.8	2025-04-22	Earlier implementation
G/TFA/N/TGO/1/Add.7	2025-04-02	Extension of implementation dates
G/TFA/N/TGO/1/Add.6	2024-09-30	Extension of implementation dates
G/TFA/N/TGO/1/Add.5	2023-12-22	Category C notification
G/TFA/N/TGO/1/Add.4	2023-09-21	Extension of implementation dates
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/TGO/1/Add.3	2022-08-12	Extension of implementation dates
G/TFA/N/TGO/1/Add.2	2022-08-10	Extension of time to notify Category C definitive dates
G/TFA/N/TGO/2	2021-04-13	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2
G/TFA/N/TGO/1/Add.1	2020-02-20	Category B notification
G/TFA/N/TGO/1	2017-12-13	Categories A, B and C notification

Partage d'experiences

Comité national sur la facilitation des échanges

Date	Title
12 février 2019 - 13 février 2019	Togo's experience (in French)

11 - Transit

Date	Title
16 avril 2024 - 17 avril 2024	Digitalization of cross-border transit procedure: SIGMAT (Interconnected System for the Management of Goods in Transit)

Information détaillée sur l'assistance technique

1.2 Renseignements disponibles sur Internet

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
30 novembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Élaboration et mise en oeuvre de lignes directrices sur la publication des renseignements lies au commerce.
• Examen et mise à jour sur Internet, en temps opportun, des renseignements liés au commerce par les organismes compétents.
• Création d'un portal d'informations commerciales.
• Renforcement des capacités institutionnelles.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Allemagne

Agences: Agence de coopération internationale allemande

Progrès rapporté

Le Togo a soumis le projet "Facilitation d'un meilleur accès aux marches internationaux" (AMI Commerce Togo) aux bailleurs pour financement.

Ce projet permet à termes d'identifier et de réduire les obstacles au commerce, les barrières non tarifaires, de renforcer le mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce du Togo et d'opérationnaliser le portail de facilitation des échanges du Togo.

La République Fédérale d'Allemagne a répondu favorablement à la sollicitation en finançant le projet AMI Commerce Togo par la Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans le cadre de la mise en œuvre plus large du Projet de Promotion de la Compétitivité du secteur prive au Togo (ProComp). L'exécution a été confiée au Centre du Commerce International (ITC). Le projet a démarré en janvier 2024 et prendra fin en juin 2025.

Une équipe du portail a été créée par le Ministère du commerce. Cette équipe a été formée par les consultants de ITC est actuellement en train de documenter le portail.

C

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
30 novembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Élaboration du document stratégique pour le développement du paiement par voie électronique.
• Développement de solutions de paiement électronique par toutes les banques.
• Mise en place des dispositifs d'accompagnement technique et financier dans les filières numériques liées au commerce électronique (la formation, la recherche).
• Amélioration des fonctionnalités actuelles du GUCE.
• Mise en place des incubateurs ou des Startup liés à l'e-commerce.
• Amélioration de la qualité de la connexion internet.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation, Cadre législatif et réglementaire*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Néant

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
30 novembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Création et équipement de la direction de la gestion des risques.
• Formation du personnel de la direction de la gestion des risques.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale, Alliance mondiale pour la facilitation des échanges

Progrès rapporté

Un diagnostic des processus d'analyse et de gestion des risques douaniers et un plan d'action des reformes prioritaires a été adopté. Des activités de renforcement des capacités ont été dispensés afin de renforcer les processus d'évaluation des risques, profilage et sélectivité. Le système de l'OMD Système de Ciblage du Fret (SCF) a été acquis et opérationnalisé permettant d'intégrer les données du manifeste maritime en amont du processus de gestion des risques. Le soutien à la gestion des risques a été réalisé en parallèle du renforcement du processus de contrôle interne et d'assurance qualité en préparation de la certification ISO 9001 de l'OTR.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 7.4 de l'accord sur la facilitation des échanges, l'Office togolais des recettes (OTR) a introduit une requête d'assistance technique en janvier 2024 au niveau du Mécanisme pour la facilitation des échanges (TFAF) basé à l'OMC.

Après large diffusion de cette requête auprès des partenaires par le TFAF, l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges (GATF) a fait part de son intérêt à appuyer l'OTR et a donc recruté des consultants (national et international). L'équipe des consultants a effectué une mission au Togo dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre pour rencontrer les acteurs impliqués dans la gestion des risques.

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
30 novembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Élaboration d'une Étude sur le temps moyen nécessaire à la main levée (guide permettant de mesurer le temps moyen nécessaire pour la main levée des marchandises).

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Soutien avec l'UEMOA au projet pilote Togo-Benin de mise en œuvre de la méthodologie et de l'application regionale de mesure des performances des frontières terrestres.

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
30 novembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mise en place et renforcement du Cadre de Partenariat Privilégié (CPP).
• Renforcement des capacités du secteur privé.
• Former les opérateurs économiques.
• Mise à niveau des capacités des opérateurs vers le CPP.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Néant

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
30 novembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Élaboration des textes créant et organisant les contrôles conjoints le guichet unique aux frontières.
• Création des guichets uniques avec des infrastructures adéquates.
• Révision des formalités et processus actuels relatifs au passage à la frontière des marchandises à l'import-export et au transit.
• Recrutement d'un cabinet spécialisé pour élaborer le manuel de procédure harmonisé au niveau des frontières.
• Interconnexion des autres unités de douanes (postes et brigades situés à l'intérieur) aux systèmes douaniers.
• Formation et sensibilisation des agents des organismes présents aux frontières aux nouvelles pratiques liées à la coopération.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Soutien à l'élaboration par l'OTR d'une cartographie des processus à la frontière de Cinkasse et l'adoption d'un plan d'action visant à améliorer l'efficience et la coordination de la gestion de la frontière. Soutien à la tenue de réunions de consultation et coordination bilatérales et avec les usagers.

La politique, le cadre règlementaire et les processus de gestion des risques phytosanitaires ont été revus et renforcés. Les capacités opérationnelles et techniques des agents aux frontières en charge de l'inspection des marchandises ont été renforcés.

C

10.5.1
10.5.2

Date indicative de mise en oeuvre
30 novembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• ? Formation des agents de douanes sur la technique de gestion du scanner.
• ? Transfert de compétence (Cotec, Cotecna) aux agents des douanes.
• ? Formation des agents de la division de la valeur et de la tarification.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Néant

C

11.1 (a), (b)
11.2
11.3
11.4
11.5
11.6 (a), (b)
11.7
11.8
11.9
11.10
11.11
11.12
11.13
11.14
11.15
11.16 (a), (b), (c)
11.17

Date indicative de mise en oeuvre
30 novembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2038

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Analyse d'un système efficace de transit en construisant:

• Construction d'un port sec pour le transit.
• Construction des magasins pour les marchandises en transit.
• Construction des aires de stationnement pour les véhicules en transit.

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Opérationnalisation du système régional d'interconnexion des systèmes douaniers pour l'échange des données liées au transit, système dit SIG MAT. Accessibilité renforcée pour un suivi optimal des marchandises en transit par la route le long des corridors avec la version compatible avec la technologie mobile mise en œuvre.

Légendes

C Notifiée dans la catégorie C
Cp Notifiée dans la catégorie C
E Report de dates demandé

 Arrangement avec des donateurs notifié

 Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 21 novembre 2026
Mis à jour le 21 mai 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org